

Article L4532-6 du Code du travail

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

Notre analyse

Le coordonnateur SPS est nommé par le maître d'ouvrage et agit sous la responsabilité de ce dernier. Il ne dispose d'aucun pouvoir de commandement direct à l'égard du personnel du maître d'œuvre et des autres prestataires de l'opération.

La désignation d'un coordonnateur SPS ne décharge pas les autres participants à l'opération de construire (maitre d'oeuvre, travailleurs indépendants, employeurs...) de leurs responsabilités et de leurs obligations en matière de sécurité et de protection de la santé.

Article L4532-6 du Code du travail

L'intervention du coordonnateur ne modifie ni la nature ni l'étendue des responsabilités qui incombent, en application des autres dispositions du présent code, à chacun des participants aux opérations de bâtiment et de génie civil.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Coactivité : le rôle du coordonnateur SPS dans la prévention des risques

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Faute caractérisée du coordonnateur SPS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)